

Communes de Montfort et de Ronchaux - Élargissement de la route départementale n° 15 - Cession de terrain au Département du Doubs

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon possède sur le territoire des communes de Montfort et de Ronchaux une propriété mise à la disposition de la Fédération des Œuvres Laïques du Doubs.

Cette propriété est concernée par le projet d'élargissement de la route départementale n° 15 qui la borde au Sud.

Une superficie totale de 13 a 98 de terrain sera donc cédée au Département du Doubs pour la somme de 12 552 F, correspondant à l'estimation des Domaines. Les frais d'acte seront à la charge du Département du Doubs.

La recette de 12 552 F sera encaissée au chapitre 922.210.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- cette cession de terrain au Département du Doubs, aux conditions définies ci-dessus,
- M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces dispositions.